



Procédure de vente.

Vente à terme

1	2	3	4	5	6
Présentation ➤ Découverte des informations sur le projet et les logements ➤ Contact avec notre équipe de vente et sélection du bien	Réservation ➤ Signature de la convention de réservation et versement de l'acompte auprès du notaire agréé ➤ Accusé de réception des fonds par le notaire ➤ Mise en relation avec le partenaire bancaire pour validation du financement	Engagement ➤ Signature d'un acte de vente à terme	Construction ➤ Choix des cuisines et sanitaires ➤ Choix des revêtements des sols et murs	Financement ➤ Démarche en cas de retrait du 2e ou 3e pilier ➤ Signature du contrat hypothécaire auprès de l'établissement bancaire de votre choix ➤ Informer le notaire du montant du crédit et de la cédule hypothécaire nécessaire	Livraison ➤ Relevé des retouches et éventuels défauts sur place ➤ Signature de l'acte d'achat et de l'acte hypothécaire chez le notaire ➤ Remise des clés

Versement

Acompte de
réservation de
CHF 20'000.-

Versement

20 % du prix de vente
moins acompte de
réservation

Versement

80% du prix de vente



PRÉ-EN-VILLE
Morges

naef | Projets
neufs

Documents à fournir.

Établissement financier / Banque

- ☐ Dernière déclaration fiscale
- ☐ Trois dernières fiches de salaire
- ☐ Si primes ou bonus, justificatifs pour les trois dernières années
- ☐ Pour les indépendants, comptes et bilans des trois dernières années
- ☐ Certificat de caisse de pension
- ☐ Police d'assurance-vie et valeur de rachat (si existante)
- ☐ Justificatifs des fonds-propres
- ☐ Mensualités de leasing et ou crédit privé si existant

Notaire

- ☐ Carte assurance maladie
- ☐ Livret de famille
- ☐ Pièce d'identité / permis